Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 32 (1944)

Heft: 670

Artikel: Le problème du S.C.F. : [1ère partie]

Autor: R.S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-265274

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliothèque Publique & Universitaire Genève

J. A.

7 OCTOBRE 1944 — GENEVE 17 OCT. 1944 TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — No 670

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
Mlle Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.50
ETRANGER . » 8.—
Le numéro . . . » 0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne : 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

Ce qu'un pays donne, compte dans l'inventaire de la richesse.

AMPERE.

L'„Idée" marche à nouveau

En France...

Selon une communication radiophonique transmise par notre émetteur national suisse, dont la prudence proverbiale en matière de nouvelles sensationnelles est bien connue... les Conseils Municipaux de Paris et de la région se seraient adjoint *cent membres* féminins « pour remercier les femmes, ajoutait l'information, de tout ce qu'elles ont fait durant les quatre ans et demi de l'occupation et pendant les journées de l'insurrection qui amenèrent la libération de la capitale... »

Il ne nous a malheureusement pas été possible, vu l'état actuel des communications avec nos amies de France, d'obtenir des précisions sur le mode d'élection de ces cent femmes, sur leur mandat, sur leurs noms surtout, ce qui nous intéresserait vivement. Ces renseignements viendront plus tard, mais la nouvelle est significative de l'état d'esprit qui règne en France. Que ne peut-il souffler aussi chez nous !

En Italie...

La *National Zeitung* (Bâle) annonce que le Président du Conseil, M. Bonomi, lorsqu'il a demandé aux représentants de la presse de lui laisser le temps d'organiser les prochaines élections générales, a ajouté que le droit de suffrage était également prévu pour les femmes âgées de plus de vingt et un ans.

— A quant le tour de la Suisse? ajoute le journal bâlois. Et nous ne pouvons que faire écho : Oui, à quand ?...

Des femmes dans des Commissions extraparlementaires ?

Au cours de la dernière semaine de session aux Chambres fédérales, M. Urs Dietschy (Soleure), conseiller national, a déposé un postulat, demandant au Conseil Fédéral d'examiner la possibilité d'élire des femmes en nombre équitable dans les Commissions extraparlementaires de la Confédération et des institutions qui dépendent d'elle. Ceci, a ajouté M. Dietschy, sans préjuger en rien de la question du vote des femmes, permettrait d'associer aux responsabilités et aux charges de la vie publique des forces féminines actives et compétentes, qui désirent y participer directement.

Une pierre sans doute, et dont nous ne pouvons que saluer chaleureusement la chute! dans le jardin du Conseil Fédéral, celui-ci ayant donc refusé d'adjoindre une femme à la Commission chargée d'étudier les bases de la future assurance-vieillesse. Attendons la réponse gouvernementale à M. Dietschy !

E. Gd.

Le problème du S.C.F.

Les appels pressants qui ont été lancés cette année aux femmes suisses par la presse et la radio, pour les inviter à s'inscrire dans les S.C.F., ont démontré:

1o que l'armée a reconnu l'utilité des S. C. F.;

2o que le système de l'engagement volontaire est insuffisant.

Nous ne voulons pas nous attacher ici à discuter de l'utilité ou de l'inutilité des S. C. F. pour la défense du pays. Seuls ont compétence pour trancher cette question les chefs de notre armée eux-mêmes, et nous nous bornerons à enregistrer la déclaration catégorique que nous a faite le chef des S. C. F.: « Supprimer le S. C. F. équivaudrait à rappeler du front une division entière de soldats ».

L'armée donc réclame des S. C. F. Or le recrutement, tel qu'il est pratiqué actuellement, sur la base de l'engagement volontaire, ne fournit pas assez de femmes capables de remplir les multiples postes pour lesquels on les réclame. Pourquoi n'arrive-t-on pas à trouver suffisamment de volontaires? Il y a, à cela, de nombreuses raisons, mais il faut d'abord constater que, d'une manière générale, on ne saurait reprocher aux femmes un manque quelconque d'esprit de dévouement. Lorsque, en 1939-1940, des appels furent faits en faveur du S. C. F., les femmes suisses, des plus jeunes aux plus âgées (entre 18 et 60 ans) s'inscrivirent en masse, mais depuis lors, les effectifs ont fondu, car il y eut de nombreux licenciements (mariage, maternité, changement important dans les relations de famille, emploi civil, etc.).

En premier lieu la volonté de service des S. C. F. fut mal comprise du public, qui railla, se gaussa, critiqua à qui mieux mieux, fit même au S. C. F., pour quelques mauvais éléments qui s'y trouvèrent, une réputation plus que douteuse. Que d'honnêtes femmes et jeunes filles aient perdu le goût de faire du service militaire en lieu et place de civils masculins, dont toute la reconnaissance était un sourire ironique chez les mieux éduqués, et des sarcasmes mordants ou de basses moqueries chez les autres, voilà qui nous paraît compréhensible.

Ensuite, beaucoup de femmes ne comprennent pas la nécessité de l'entraînement discipliné qui leur paraît contraire à la nature féminine. Cette opinion est, du reste, partagée par de nombreux cercles masculins. Cependant nous pensons qu'en l'occurrence aussi, il s'agit de s'en rapporter à l'opinion des chefs de l'armée responsables de l'état de préparation des troupes.

Finalement, l'organisation des S. C. F. n'est pas encore satisfaisante, malgré les efforts qui ont été faits depuis leurs débuts. Il ne faut pas cependant oublier que rien n'existait avant 1940, et qu'il a été nécessaire de tout construire, ce qui implique nécessairement des expériences bonnes et mauvaises.

Ce que reprochent surtout les femmes aux S. C. F., c'est d'être condamnées à demeurer une troupe de subalternes. « Parmi les S.C. F., nombreuses sont celles qui sont l'égale ou les supérieures de leurs officiers dans la vie civile. Pourquoi ne pas donner à ces femmes-médecins, à ces chimistes, à ces avocates, à ces chefs d'entreprises, à toutes celles qui ont les dispositions nécessaires, les mêmes possibilités d'avancement qu'à leurs confrères? Le S. C. F. ne pourrait que gagner à être dirigé aussi par des femmes, ainsi que cela se fait, tout naturellement, dans les autres pays ». Peut-être est-il exact que si l'on avait fait participer activement les femmes au commandement et à l'organisation de ces services féminins, bien des fautes eussent été évitées. Nous n'en savons rien. La question qui se pose ici est, avant tout, une question de principe. D'après ce que nous savons, nous tenons à le noter ici, les femmes qui font ce reproche aux S. C. F., sont en général des S.C.F., qui ont déjà de nombreux jours de service derrière elles, et qui, par conséquent, ne sont pas de celles que la perspective d'être éternellement « piou-piou » a retenues.

(La suite en 3me page) R. S.

Une résolution en faveur du suffrage féminin votée par l'Alliance de Sociétés féminines

L'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, qui groupe 250 Associations de tout ordre à travers la Suisse,

Salue le postulat déposé par M. le Conseiller national Oprecht en faveur de l'introduction du suffrage féminin,

L'appuie de tout son pouvoir, espérant que les Chambres l'adopteront, tenant compte ainsi de l'activité déployée par les femmes suisses dans tant de domaines, comme des tâches importantes que l'après-guerre imposera à notre pays.

L'Alliance à Zurich

Il était à prévoir que l'Assemblée de 1944 de notre Conseil National des Femmes suisses réunirait un nombreux public: du fait du choix de Zurich d'une part, les communications avec la plus grande de nos villes suisses facilitant de beaucoup tous les déplacements; et du fait aussi de l'élection d'une nouvelle présidente, bien des déléguées ayant à cœur d'exprimer à Mlle Nef leur gratitude pour tout le travail accompli par elle neuf ans durant, et tenant aussi à fêter la nouvelle présidente pour son entrée en fonctions. Aussi a-t-on compté 179 déléguées sur les 250 Sociétés affiliées que compte l'Alliance, la deux cent cinquantième, soit l'Association jurassienne du Sou J. Butler, ayant annoncé son adhésion la veille de l'ouverture de l'Assemblée! Adhésion due, pour le dire en passant, à Mme Jeannet, la nouvelle présidente, qui, actuellement à Lausanne, est Jurassienne de naissance, et s'était promis de faire dans cette région un travail de propagande analogue à celui qu'ont mené dans le canton d'Appenzell Mlle Nef et sa précieuse collaboratrice, Mme Rechsteiner-Brunner, secrétaire du Comité. Et l'échange des pouvoirs — qui ne devait d'ailleurs devenir effectif qu'après l'Assemblée — s'est fait avec beaucoup de simplicité et de dignité, au milieu d'un chœur de regrets et de félicitations. Regrets et félicitations auxquels notre journal tient à s'associer, lui qui a pu, depuis bien longtemps, bien avant même qu'il fût question d'elle comme présidente de l'Alliance, connaître et apprécier les qualités de cœur, de conscience, et de modestie de Mlle Nef, et qui d'autre part est heureux de saluer en Mme Jeannet une adepte convaincue, généreuse et brillante des idées essentielles qu'il défend.

* * *

L'ordre du jour de cette Assemblée était chargé. Cependant un gros effort, que nous tenons à signaler, avait été fait, pour limiter la durée des exposés et laisser ainsi la place à la discussion, chose indispensable à notre avis à toute réunion féminine, ne fût-ce que pour réveiller la paresse d'esprit d'un trop grand nombre d'auditrices. Peut-être pourrait-on encore gagner du temps en ne procédant pas à la lecture du rapport du Comité, qui serait alors, comme cela se fait dans d'autres organisations, remis à l'avance aux déléguées ? et en ouvrant seulement une discussion à l'Assemblée ? Il est vrai, et nous le répétons chaque année, que ce rapport, reflet de l'activité du Comité, est extraordinairement nourri: on se demande après l'avoir entendu de quelles questions touchant les femmes notre Conseil National n'estime pas son devoir de s'occuper, sous la calotte des cieux ! et si l'immensité de sa tâche ne risque pas de ralentir son allure ? Collaboration avec la Croix-Rouge, préparatifs pour l'activité sociale de l'après-guerre, aide aux réfugiés, collaboration internationale pour autant que les circonstances le permettent, S.C.F. militaire, service civil d'aide à la campagne, alimentation et assistance de guerre, contrôle des prix, assurances sociales, hygiène, éducation, promotions civiques des jeunes filles, création du Secrétariat féminin (dont l'Alliance constitue le plus important appui financier), antialcoolisme, *Pro Helvetia*, collecte du 1er août (on apprendra avec satisfaction que celle de 1945 sera de nouveau consacrée à l'aide aux femmes nécessiteuses), service de maison, démarches contre les loterie, presse et publications féminines et féministes, chômage et travail féminin ...il faut véritablement à l'Alliance de robustes épaules, des têtes bien organisées et des esprits clairs pour faire face à tout!

Il est vrai qu'elle est aidée pour plusieurs de ces tâches par des Commissions spécialisées. Deux d'entre elles ont rapporté à Zurich: d'abord la Commission d'études législatives, dont la présidente, Mlle Antoinette Quinche (Lausanne) a présenté à son ordinaire un rapport remarquablement précis et clair sur le sujet qui touche et préoccupe tant de femmes: l'assurance-vieillesse. Nous y reviendrons sous peu, vu son importance. Puis la Commission d'études économiques, par la voix de sa présidente, Mme Schönauer (Bâle), consciencieuse et documentée comme toujours, a fourni de nombreux faits et chiffres utiles à connaître. Et nous ne pouvions nous empêcher de songer, tout en écoutant Mme Schönauer, que la décoration de la salle était, elle aussi, un signe des temps; plus de gerbes de glaïeuls orgueilleux ou de dahlias échevelés ! mais des bottes de légumes charnus et verdoyants, mais des cascades jaunes d'épis de maïs mûr, mais des paniers de têtes blanches et de têtes violettes de choux de diverses sortes... et, comme aspect, c'était aussi pittoresque qu'appétissant !

(La suite en 2me page). E. Gd.

Notre nouvelle présidente

Cliché Berna

Mme Adrienne JEANNET-NICOLET

Neuchâteloise, née dans le « Vallon de St-Imier », ayant fait une bonne partie de ses études à Zurich et habitant actuellement Lausanne, notre Présidente de l'Alliance réunit de la sorte en elle bien des caractéristiques de notre mentalité suisse. Vice-présidente de l'Union des Femmes de Lausanne, présidente également du « Service féminin » de cette ville et du Service social antialcoolique, elle s'occupe aussi depuis plus de vingt ans du Bureau de conseils juridiques de l'Union des Femmes. Mais tout ceci n'épuise pas son activité, consacrée d'une part à sa famille et à la jeunesse qui l'entoure, et d'autre part à la musique, sa belle voix et ses dons étant bien connus de tous ceux qui ont eu le privilège de l'entendre.

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT
RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11
GENÈVE

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)
Etablissement médical, diététique et physiothérapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.
Convalescences.
Médecin-chef : Dr. H. Müller.
Cures de repos